

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2026

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-sept heures, l'assemblée délibérante (29 conseillers municipaux en exercice) dûment convoquée le treize avril, s'est réunie en mairie annexe, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Franck Bertoncini, Maire.

Présents (23) : M. Bertoncini, M. Vinco, Mme Borriello, M. Bouvrande, Mme Pourcel M. Tarpi, Mme Adshead-Boule, M. Couillet, Mme Coulomb-Yousfi, Mme Campana Mme Truzman, M. Levy, M. Costa, M. Trenga, M. Frattaruolo, M. Borsotti, Mme Mouton Mme Revest, Mme Sauzet-Fontanel, Mme Bonnin, Mme Bouron, Mme Aymes M. Rocheteau.

Représentés (03) : Mme Benoliel-Piccio par Mme Coulomb-Yousfi, M. Piccio par M. Couillet Mme Souffrice par Mme Mouton.

Absents (03) : M. Joseph, M. Chorel, M. Bardet.

.....
Madame Campana Chantal, conseillère municipale, est désignée comme secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
En vertu des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions :

Néant.

Monsieur le Maire donne lecture des contentieux :

Néant.

Monsieur le maire aborde l'ordre du jour :

N° et objet : 01 - Débat d'orientations budgétaires 2026

Rapporteur : Franck BERTONCINI

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire doit présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal,

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'orientations budgétaires, ci-annexé, à la convocation des conseillers municipaux.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée :

- 1) de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget principal ainsi que pour les trois budgets annexes « régie des parkings », « port

de Bandol » et « chambre funéraire » ;

- 2) d'autoriser le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour (26) : M. Bertoncini, M. Vinco, Mme Borriello, M. Bouvrande, Mme Pourcel M. Tarpi, Mme Adshead-Boule, M. Coulet, Mme Coulomb-Yousfi, Mme Campana Mme Truzman, M. Levy, M. Costa, M. Trenga, M. Frattaruolo, Mme Benoliel-Piccio M. Borsotti, Mme Mouton, M. Piccio, Mme Revest, Mme Sauzet-Fontanel Mme Bonnin, Mme Souffrice, Mme Bouron, Mme Aymes, M. Rocheteau.

Contre (0) : néant

Abstention (0) : néant

adopté à l'unanimité

La séance est levée à 17h20.

Vu par nous, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Bandol,
Franck BERTONCINI.

